



No de résolution
ou annotation
37-20

38-20

- Exploitation Jaffa inc. 435 617.12 \$

Considérant que pour la municipalité la proposition de l'entrepreneur pour les collectes est de 22 115.44 \$ (taxes incluses) ;

Considérant que toutes les offres déposées sont conformes aux exigences du devis;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

1. D'octroyer le contrat de des collectes de matières résiduelles à l'entreprise 9385-3117 Québec inc. au montant de 22 115.44 \$ (taxes incluses).
2. D'autoriser Madame Maryline Pronovost, directrice générale à signer pour et nom de la Municipalité tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat;

6. Correspondance

6.1 MRC de la Matapédia – Politique familiale – lancement et responsable (RQFA)

Une annonce sera faite dans le Mini-journal afin de trouver un responsable pour représenter la municipalité.

6.2 Organisme du Bassin Versant – formation

Pas de suivi

6.3 Patrimoine canadien – contribution

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui a soumis une demande d'aide financière relativement à une subvention au patrimoine canadien dans le cadre du programme commémorations communautaires pour le projet ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui souhaite conclure une entente de subvention d'un montant de 40 000\$ de la subvention du ministère Patrimoine canadien pour la réalisation de ce projet;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui confirme que le projet d'entente respecte le dispositif du décret numéro 1003-2018 pris par le gouvernement du Québec le 3 juillet 2018;

QUE la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui confirme que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution pour autoriser la conclusion de cette entente soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au plus tard quinze jours avant la date prévue pour la signature de l'entente;

QUE soit autorisée la conclusion de cette entente avec le Patrimoine canadien et que le maire Gino Canuel et la directrice générale Maryline Pronovost, soient autorisés à signer cette entente à l'expiration du délai prévu à l'alinéa précédent.

6.4 Club Lions d'Amqui – Souper Hommage

6.5 Ministère des Transports – entretien des ponts

Comme à chaque année, le Ministère des Transports soumet son rapport concernant les ponts et indique les entretiens à prioriser et l'ajout de signalisation.

6.6 L'Avant-Poste – cahier spécial – publicité

Le conseil décide de faire paraître une annonce pour annoncer les dates du Centenaire et féliciter l'Avant-poste pour leur 75^e anniversaire.

6.7 Association pulmonaire du Québec – herbe à poux – sensibilisation

6.9 Recyc-Québec – compensation 2019

Un montant de 5692.86\$ pour la compensation 2019 sera versé.



No de résolution
ou annotation

39-20

7. Rapport des élus

Diane : On a débuté la semaine de relâche avec une soirée cinéma le vendredi soir et le samedi une glissade dans le champ de la Route Mitis, beaucoup de personnes ont participé.

Jean-Louis : La transmission du sterling a brisé mais elle était encore garantie et la réparation s'est fait rapidement.

Nancy : Est-ce qu'il a un suivi pour la location du local dans la salle paroissiale?

- Non, Martin Boucher s'est désisté.

Le camion de recyclage perds beaucoup de recyclage est ce que c'est possible de l'avertir?

Normand : Une formation de machineries lourdes est de combien d'heures?

- C'est une formation d'environ 1000 heures.

Gino : Est-ce qu'on a eu des noms pour la conciergerie ?

- Non, pas encore.

8. Période de questions

Aucune.

9. Fermeture de l'assemblée

Proposé par Nancy Malenfant à 21 : 55 heures.

Maire :

Sec.-trés. :

Lundi, le 6 avril 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui tenue à 20 :00 heures au 146, route 195, Lac-Humqui, sous la présidence de Monsieur le maire Gino Canuel et des conseillers : Caroline Dumont, Diane Soucy, Jean-Louis Arsenault, Nancy Malenfant, Normand Henley et Marc Michaud.

Tous formant quorum, ainsi que Maryline Pronovost, secrétaire-trésorière

La séance du conseil est tenue à huis clos afin de se conformer aux exigences gouvernementales pour protéger la population du virus Covid 19 qui dévaste actuellement la planète.

À cet effet, le conseil est tenu dans la salle à manger du Centre multifonctionnel et les tables sont aménagées de manière qu'il y ait deux mètres de distance entre les membres du conseil.

Accueil par Monsieur le maire.

1. Acceptation de l'ordre du jour

Proposé par Marc Michaud, appuyé par Caroline Dumont, d'accepter l'ordre du jour.

2 Ratification des orientations ou des décisions prises par le maire ou la direction générale

Considérant qu'avec l'apparition de la pandémie du virus Covid -19 les gouvernements ont imposé des restrictions pour éviter la propagation et ainsi protéger autant que possible la population;

40-20

41-20

Considérant que la population doit être confiné à domicile sauf pour les services essentiels;

Considérant qu'il est nécessaire à la direction générale de prendre des décisions afin d'être en mesure de respecter les consignes gouvernementales dont la publication d'avis à la population, mise à pied de la secrétaire adjointe qui doit être confiné à la maison avec ses enfants;

42-20

En conséquence, il est résolu à l'unanimité que le conseil soit tenu à huis clos et accepte les décisions prises par la directrice générale jusqu'à présent.

3. Acceptation du procès-verbal du 2 mars 2020

Proposé par Jean-Louis Arsenault, appuyé par Normand Henley, d'accepter le procès-verbal.

4. Comptes payés et à payer – estimation avril – rapport financier au 31 mars 2020

Comptes payés en mars

Hydro-Québec	667.05 \$	bâtiments
Robert Boucher	60.00 \$	services rendus
Admitec inc.	142.57 \$	dépense centenaire
Postes Canada	35.38 \$	publication journal
Bermond Cyr	300.00 \$	dépense centenaire
Ferme Glorémi	287.44 \$	harnais de sûreté
Salaires	13 926.61 \$	élus et employés
	15 419.05 \$	

Comptes à payer avril

SB Concept enr.	517.39 \$	audit projet salles de bain
Entreprises D. Lebrun	500.00 \$	déneigement Télus
Rénald Mignault	68.09 \$	déplacements
9385-3117 Québec inc.	2 323.49 \$	cueillettes ordures/récup.
MRC de la Matapédia	18 499.82 \$	répartitions
Dépanneur Lac-Humqui	70.04 \$	divers
Les Entreprises L. Michaud & Fils (1992) inc.	3 211.98 \$	entretien des chemins
Ateliers Léopold Desrosiers inc.	382.72 \$	entretien des chemins
GHD Consultants Ltée	805.28 \$	projet chemins
Groupe Lexis Média inc.	343.77 \$	parution projet chemins
Harnois Énergie inc.	768.57 \$	entretien église
Hydro-Québec	923.35 \$	électricité bâtiments /rues
Gratien Lebrun & Fils enr.	648.46 \$	entretien centre multifonct.
Monique Dechamplain	47.50 \$	entretien centre multifonct.
André Roy Électrique inc.	723.78 \$	entretien centre multifonct.
Harnois Énergie inc.	1 374.39 \$	entretien centre multifonct.
Harnois Énergie inc.	659.11 \$	entretien garage
Techno Pneus et Mécanique	332.30 \$	entretien machines
Harnois Énergie inc.	2 661.59 \$	entretien machines
Les Équipements Pierre-Paul Beaulieu inc.	81.92 \$	entretien machines
La Coop Purdel	350.71 \$	entretien machines
Carquest	380.25 \$	entretien machines
Stanley Sécurité	65.78 \$	système d'alarme
Télus	65.20 \$	téléphone garage
Centre Bureauistique	124.50 \$	fourniture de bureau
Mallette	6 323.63 \$	états financiers 2019
RCAP Leasing	134.52 \$	photocopieur
Receveur général	1 768.82 \$	remises du mois
Ministère du revenu	4 517.94 \$	remises du mois
	48 674.90 \$	

Estimation avril

Salaires et remises	16 500.00 \$
Voirie	5 000.00 \$
Administration	25 000.00 \$
	46 500.00 \$

43-20

Proposé par Marc Michaud, appuyé par Diane Soucy, d'accepter les comtes.



No de résolution
ou annotation

RAPPORT FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2020

	Budget	Réalisation	% du budget
Revenus			
Taxes	376 775\$	134 133\$	36%
Paiements tenant lieu de taxes	70 527\$	3 896\$	6%
Autres revenus de sources locales	189 095\$	419 105\$	222%
Transferts	257 331\$	592 296\$	230%
Total des revenus:	893 728\$	1 149 430\$	129%
Dépenses de fonctionnement			
Administration générale	187 483\$	55 451\$	30%
Sécurité publique	55 633 \$	14 519\$	26%
Transport	281 734\$	75 903\$	27%
Hygiène du milieu	52 117\$	20 424\$	39%
Aménagement, urbanisme et développement	57 757\$	11 721\$	20%
Loisirs et culture	129 598\$	22 078\$	17%
Frais de financement	11 944\$	3 301\$	28%
Total partiel :	776 266\$	203 397\$	26%
Autres activités financières			
Autres transferts aux activités d'investissement	117 461\$	168 433\$	143%
	117 461\$	168 433\$	143%
Total des dépenses :	893 727\$	371 830\$	42%

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE 777 600\$
À DES FINS FISCALES

Note: réserve de 566 871\$ pour les chemins

5. Dossiers internes

5.1 Télus Québec – fibre optique – demande de permis d'intervention

La compagnie Télus Communication demande un permis d'intervention pour l'installation de la fibre optique dans tout le réseau municipal.

Il est résolu à l'unanimité de donner l'autorisation.

5.2 Réseau Biblio du BSL – représentant et responsable

La représentante demeure toujours Caroline Dumont.

5.3 Règlement pour les chiens dangereux – étude préliminaire

Le conseil est avisé qu'il est nécessaire de faire un règlement pour les chiens dangereux. Étant donné les circonstances actuelles on reporte l'étude à plus tard.

5.4 Lot dépotoir – demande d'achat ou location

Un cultivateur demande offre de louer ou d'acheter le lot du dépotoir.

- On doit aviser le locataire actuel s'il désire maintenir la location avant de prendre une décision.

5.5 Employé municipal et concierge – étude des curriculums vitae

On a reçu quelques curriculums vitae mais il n'y a qu'un seul qui est recevable. On prend les références avant de finaliser.

5.6 Travaux de voirie – ouverture des soumissions

Adjudication d'un contrat pour les travaux de pavage et de réfection de ponceaux sur la route 195 et de la route des Étangs

Considérant Que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui désire faire réaliser des travaux de pavage et de réfection de ponceaux sur la route 195 et de la route des Étangs ;

Considérant Qu'un appel d'offres publics a été effectué sur le SEAO et que deux soumissionnaires ont déposé une soumission conforme ;



No de résolution
ou motion

45-20

46-20

47-20

- 1- Entreprise A&D Landry inc.
- 2- Entreprise L. Michaud et Fils (1982) inc.

En conséquence,

Sur une proposition de Caroline Dumont, appuyée par Nancy Malenfant, il est résolu :

- D'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de pavage et de réfection de ponceaux sur la route 195 et de la route des Étangs, à l'entreprise A&D Landry inc. au montant de 653 860,69\$ avec taxes;

5. Information

5.1 Service de foresterie – plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) - consultation

5.2 Projet de Loi 48 - Contrôle du coût de la taxe foncière et taux distinct immeubles forestiers

5.3 **afbl** – demande de plants pour projet

Dans le cadre du centenaire de la municipalité, une demande a été faite pour recevoir des plants pour des érables et des bouleaux jaunes.

5.4 Autocollants " Ça va bien aller"

La Compagnie Lettrage Allard propose des autocollants ça va bien aller dans le contexte du Covid-19 au montant de 1\$ chacun.

Il est résolu à l'unanimité de commander des autocollants pour toutes les adresses pour soutenir les citoyens dans leur confinement.

6. Rapport des élus

Gino : à la suite d'une demande d'étude du service d'incendie, un rapport préliminaire a été remis.

Deux casernes devront fermer leur porte dont Saint-Léon-le-Grand par manque de pompiers et pour la désuétude des lieux.

Il a également été réalisé que les pompiers volontaires sont sous payés par rapport au reste de la province.

7. Fermeture de l'assemblée

Proposée par Nancy Malenfant, à 22 heures.

Maire : _____

Sec.-très. : _____



No de résolution
ou annotation